

L'an deux mil vingt-et-un, le 6 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle de la mairie d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14			
Présents : 13			
Votants : 14			
Votes	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle BÉAUR, Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER.
Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à M. Vincent LAUER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vente d'un bâtiment communal au : 5 rue du Vieux Chêne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de l'autoriser à déposer une annonce pour vendre le bien se situant au : 5 rue du Vieux Chêne 86310 ANTIGNY. Il s'agit d'un bâtiment à réhabiliter.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE PROPOSER** le bien à la vente pour 12 000 € mais un montant minimum a été validé par le Conseil Municipal qui restera confidentiel ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se référants à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 20 mai 2021

Le Maire,
Vincent LAUER

